



Les Lilas, le jeudi 25 novembre 2021

Lettre RAR

*M Olivier Véran,
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne - 75007 Paris*

*Mme Amélie de Montchalin,
Ministre de la transformation et de la fonction publiques
101, rue de grenelle 75007 Paris*

*Mme Jacqueline Gourault,
Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
20, avenue de Ségur - 75007 PARIS*

*M Adrien Taquet,
Secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé
en charge de la protection de l'enfance
14, avenue Duquesne - 75007 Paris*

Objet : préavis de grève national 7 décembre 2021

Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'État,

Que ce soit dans les services de protection de l'enfance, d'action sociale, de PMI des Départements et des services d'action sociale, des CCAS, établissements publics et mairies, les professionnels du champ de l'action sociale, de l'enfance, du handicap, de l'autonomie, de l'insertion dénoncent des conditions de travail ne permettant plus l'exercice de leurs missions de service public.

La charge de travail exponentielle, le sous-effectif chronique, le management agressif, le turn-over incessant, la suppression de moyens humains et financier à destination de la population, privent les travailleurs sociaux et médico-sociaux d'outils indispensables à leurs activités professionnelles et remettent en question les sens de leurs métiers. Cet état de fait a des conséquences sur la qualité de l'accompagnement de publics fragiles ainsi que sur la santé et la sécurité des agents (burn-out, bore-out, arrêt maladie, usure professionnelle...).

Malgré leur fort investissement professionnel, les agents se heurtent à l'impossibilité de répondre aux besoins des publics notamment dans le cadre de la prise en charge de

l'enfance en danger. L'empilement de politiques publiques ne favorise pas la prise en charge globale de personnes et l'accès à une autonomie mais enferme l'action des professionnels dans un système d'offre de services peu efficace sur le long terme.

Le projet de loi sur la protection de l'enfance décidé par le gouvernement ne répond pas aux revendications des professionnels sur leurs métiers et leurs missions de même qu'il ne prend pas en considération les besoins financiers et humains de cette mission. De plus il renforce la politique sécuritaire envers les mineurs non accompagnés, enfants qui ont plutôt besoin d'un vrai accompagnement social.

Ce projet de loi démontre la vision gestionnaire et déshumanisée de ce gouvernement et sa méconnaissance des professions du care.

Partout, les collectivités reconnaissent aujourd'hui leur grande difficulté à recruter dans le secteur social, et en particulier les conseils départementaux, chefs de file de l'action sociale et de la prévention de l'enfance. La mise en œuvre de la Loi de transformation de la fonction publique n'a fait que renforcer les effets délétères de la période puisqu'elle entraîne conduit à encore plus de précarité pour les agents. Dans le secteur privé, le projet de fusion et le risque d'harmonisation vers le moins-disant social des conventions du secteur social et médico-social va également entraîner une perte d'attractivité des métiers.

Aussi, la FSU Territoriale dépose le présent préavis de grève, pour le mardi 7 décembre 2021 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale.

Ce préavis devra permettre aux personnels de notre champ de syndicalisation de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire.

A cette occasion, nous souhaitons être reçus en audience pour ouvrir les négociations sur :

- **La revalorisation des grilles des carrières pour relancer l'attractivité de nos métiers,**
- **Le dégel du point d'indice,**
- **Le recrutement d'emplois statutaires et l'ouverture de postes correspondant aux besoins sociaux,**
- **La création d'un cadre d'emplois spécifique aux assistants familiaux**
- **L'augmentation du nombre de concours afin de résorber la précarité des professionnels du secteur,**

Nous revendiquons des moyens humains, la reconnaissance des qualifications des professionnels, ainsi que des moyens structurels et financiers permettant d'assurer les missions d'accompagnement et de protection des populations en particulier les plus précaires.

Veillez accepter, Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat l'expression de notre considération.

Pour le SNUTER-FSU

Le co-secrétaire général

Julien FONTE

